CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Le HUB formation & compétences
Loire-Atlantique - Mayenne - Maine et Loire - Sarthe - Vendée
www.formation.paysdelaloire.cci.fr

PRÉSENTIEL

Comptabilité - Paie - Gestion - Finance

Réf : 303GF03

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales en TPE-PME

3 jours (21h)
Ajouté le 15/06/2022 – Modifié le 12/03/2026

1260€ Net de taxe

Réaliser le traitement de la paie

Objectifs

- Préparer, établir, contrôler et sécuriser la rémunération des salariés, ainsi que les déclarations sociales et fiscales associées, dans le respect des obligations légales, conventionnelles et réglementaires en vigueur.
- Collecter, traiter et contrôler les données individuelles et variables de paie, en garantissant leur fiabilité, leur traçabilité et la confidentialité des informations.
- Etablir des bulletins de paie exacts et conformes.
- Réaliser et transmettre la DSN dans le respect des délais et des exigences des organismes concernés.

Compétences visées

- Identifier les évolutions légales, conventionnelles et techniques (notamment numériques) cadrant le traitement de la paie et des déclarations sociales.
- Collecter les données individuelles nécessaires à l'établissement de la paie (temps de travail, absences, congés, primes, fin de contrat...) selon la procédure existante ou à mettre en place.
- Saisir ou importer les éléments fixes et variables de la paie dans un logiciel dédié.
- Vérifier l'exactitude des bulletins de paie (calculs de salaires, cotisations, net à payer, mentions obligatoires.
- Transmettre les bulletins de paie aux salariés dans les délais légaux ou contractuels et dans le respect de la confidentialité, ainsi que des besoins d'accessibilité.
- Établir la DSN mensuelle à partir des données de paie validées.

Public

Tout professionnel qui prend en charge ou contribue au traitement de la paie et aux déclarations sociales et fiscales dans des structures de type TPE ou PME.

Prérequis : Aucun
Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.Pour plus d'informations : rendez-vous sur nos pages centre de

CCI NANTES ST-NAZAIRE
Saint-Herblain, Saint-Nazaire
02 40 44 42 42

CCI LE MANS SARTHE
Le Mans, Formation Continue
02 43 21 58 12

CCI MAINE-ET-LOIRE
Angers, Cholet, Saumur
02 41 20 49 59

CCI MAYENNE
Campus CCI Mayenne, CCI Mayenne
02 43 91 49 70

Comptabilité - Paie - Gestion - Finance

Réf : 303GF03

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales en TPE-PME

formation.
Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Réalisation de la veille sociale, légale et technique

- Utilisation des sources d'information fiables (presse spécialisée, URSSAF, CNAV, conventions collectives...)
- Identification des évolutions impactant la paie
- Mise à jour du paramétrage des outils de paie selon la structure (statuts, effectifs, CCN)

Collecte des données individuelles de paie

- Rassemblement des données nécessaires : heures, congés, absences, primes, événements de contrat...
- Collecte et organisation des flux d'information (logiciel RH, Excel, papier)

Saisie, calcul et édition des bulletins

- Prise en main d'un outil de gestion informatique dédié (paramétrage, import, saisie manuelle)
- Intégration des éléments variables et fixes
- Calcul automatiquement des salaires, cotisations, charges et prélèvement à la source
- Vérification des résultats et édition des bulletins

Contrôle de la conformité des bulletins

- Relecture manuelle ou via alertes logicielles
- Vérifications des mentions obligatoires, les écarts, les anomalies
- Identification des sources d'erreur (données, paramétrage, incohérence RH)
- Correction et validation dans les délais

Transmission des bulletins de salaire

- Réponses aux questions sur le net à payer, prélèvements, primes...
- Confidentialité dans la relation avec le salarié

Comptabilité - Paie - Gestion - Finance

Réf : 303GF03

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales en TPE-PME

Les déclarations sociales

- Établissement et réalisation de la télétransmission des DSN
- Respect des délais de dépôt et de paiement

Dates & lieux

07, 18 et 19 mai 2026
Angers
1260.00

08, 09, 10 juin 2026
Nantes / St-Herblain
1260.00

25, 26, 29 et 30 juin 2026
Le Mans
1260.00

08, 09 et 12 octobre 2026
Angers
1260.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 300 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Une approche pédagogique pragmatique et personnalisée pour renforcer durablement vos pratiques en matière de traitement de paie et de gestion des obligations sociales.
Pédagogie Active et Immersive : Un apprentissage fondé sur l'action avec des mises en situation, des travaux en sous-groupes et des partages de pratiques entre pairs pour une transférabilité immédiate.
Expertise Terrain : Des formateurs experts dans le domaine de la paie, sélectionnés pour leur maîtrise opérationnelle des processus de paie en TPE PME et leur capacité à proposer des solutions adaptées aux situations professionnelles.

Comptabilité - Paie - Gestion - Finance

Réf : 303GF03

Paie niveau 1 : Etablir la paie et les charges sociales en TPE-PME

Modalités pédagogiques

Notre approche repose sur une pédagogie active et expérientielle, conçue pour transformer les concepts théoriques en réflexes professionnels
Un accompagnement vers la maîtrise opérationnelle : Le formateur ne se contente pas de transmettre des notions théoriques ; il accompagne chaque stagiaire dans l'acquisition durable des compétences par la validation pratique.
Une immersion par l'action : Le parcours alterne des apports méthodologiques et conceptuels, à partir de situations représentatives du traitement de la paie en TPE-PME, portant notamment sur la veille sociale, la collecte des données, la saisie et le contrôle des bulletins, la réalisation des déclarations sociales et la communication avec les salariés et les organismes sociaux.
Des modalités diversifiées : L'apprentissage est rythmé par des travaux en sous-groupes, la préparation d'exposés, des exercices d'application concrets et des ateliers de travail collaboratifs.
Intelligence collective et transférabilité : Des temps dédiés aux échanges de pratiques entre participants sont intégrés pour faciliter le partage d'expérience et garantir la transposition des acquis dans votre contexte professionnel spécifique.
Supports et ressources : Des supports pédagogiques complets sont remis à chaque participant pour consolider les apprentissages post-formation.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.
Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos équipements et infrastructures. Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel.Un accès personnalisé aux documents administratifs et pédagogiquesUne ergonomie simple et adaptéeDes parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.